



Mortalité périnatale.—La mortalité «périnatale»,—le total des mort-nés et des décès de nouveau-nés vivants survenus «vers» la période natale,—est un concept de l'état civil relativement nouveau. Comme ces décès résultent souvent des mêmes causes latentes, associées à la grossesse ou à l'accouchement, peu importe qu'ils se produisent avant ou après l'accouchement, les décès périnatals sont généralement considérés comme comprenant le total des mort-nés qui ont cessé de vivre après au moins 28 semaines de gestation et les décès de nouveau-nés qui ne survivent pas à leur première semaine d'existence.

En 1963, il y a eu 13,205 décès périnatals, dont 5,732 mort-nés et 7,473 nouveau-nés qui n'ont pas survécu une semaine, et le taux national de ces décès s'est établi à 28 pour 1,000 accouchements. Le taux des décès périnatals a diminué très lentement, mais régulièrement, de 65.2 en 1921 à 28 en 1963.

Sous-section 3.—Mortalité puerpérale

Le nombre de mères mortes enceintes ou en couches a fort diminué durant les deux dernières décennies, comme l'indique le tableau 1, pp. 260-261. Bien que le nombre de naissances ait beaucoup augmenté ces dernières années, la mortalité puerpérale a diminué